

MAIRIE DE SAINT GERMAIN DE PASQUIER

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 novembre 2022

L'an deux mil vingt et deux, le vingt quatre novembre, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 15 novembre, se sont réunis à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Laurence LAFFILLÉ.

Présents à l'appel : Laurence LAFFILLÉ, Ludovic GARNIER, Romuald LAZZARINI, Christine LAZZARINI, Jean-Charles CHOMBART, Pierrick HOULBERT.

Absents : Emeric LEFEBVRE, Clémence FONTAINE, Thomas DAVOUST

Absents ayant donné procuration : Marie-Xavière TEURQUETY donne pouvoir à Ludovic GARNIER.
Claudia HOULBERT donné pouvoir à Pierrick HOULBERT.

Secrétaire de séance : Ludovic GARNIER

Le compte-rendu de la précédente séance du 15 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil municipal

ACCEPTÉ :

1) **Mise en place du Rifseep – Régime Indemnitare des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel**

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État est transposable à la fonction publique territoriale.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents concernés et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- Prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes,
- Susciter l'engagement des collaborateurs.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

2) **Modification des statuts - Autorisation**

DONNE UN AVIS FAVORABLE pour faire évoluer comme suit les statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure :

1) En compétences facultatives :